

« Pour revoir les 400.000 normes actuelles, il faudrait à peu près 2.000 ans. »

Alain Lambert, chargé d'une mission sur « l'inflation normative »

Le « podium des normes absurdes »

Dans leur rapport - remis à Jean-Marc Ayrault en mars dernier - Alain Lambert, président (divers droite) du conseil général de l'Orne, et Jean-Claude Boulard (PS), maire du Mans, dressaient « un petit podium des normes absurdes ». Sur la plus haute marche ? La norme « saucisses, œufs durs, nuggets » figurant à l'article L 230.5 du Code rural, qui prescrit « la place respective des saucisses, œufs, nuggets et petits pois dans tous les restaurants scolaires de France ». « Les escargots de Quimper » qui avaient contraint le club de football du Stade Brestois à reconstruire à son centre de formation arrivaient juste derrière.

Avant que le livre anglaise ne soit victime d'un gros accès de faiblesse, les Britanniques ont été nombreux à s'installer dans le Centre-Bretagne. Et tous ou presque ont fait le même constat : le poids des formalités administratives et de la paperasserie est, chez nous, d'une insondable complexité et a de quoi déconcerter l'étranger le plus francophile. « C'était un cauchemar », hallucine encore l'Anglais Trévor Stent, en pensant à ses premières démarches, en 1992, au cœur de la Bretagne. Mais que les nouveaux arrivants se rassurent : le choc de simplification est en marche. Et de toute évidence, il y a du boulot !

« Tout homme qui a du pouvoir... »

Depuis Courteline, on sait que la fonction publique n'est pas ménagée dans notre pays. Mais son poids n'a pas diminué pour autant, bien au contraire. Avec la création de l'Europe communautaire et la décentralisation qui a renforcé les pouvoirs locaux, les étages administratifs se sont multipliés et l'emprise de la fonction publique s'est encore étendue. Or, c'est mathématique : plus il y a de fonctionnaires, plus il y a de productions réglementaires en vertu d'un fameux adage : « Tout homme qui a du pouvoir est porté à en abuser ». Donc, à prendre une mesure qui marquera son passage, qu'il s'agisse d'une norme, d'une interdiction, d'une circulaire, d'un ordre, d'un contre-ordre, d'un nouveau formulaire où il faut écrire « Zézette épouse X » et toutes ces productions qui symbolisent la petite parcelle de pouvoirs dont disposent nombre de fonctionnaires. Voilà comment on se retrouve avec plus de 400.000 normes dans l'Hexagone, devenues le cauchemar du petit chef d'entreprise, noyé sous le tsunami réglementaire qui décourage les meilleures volontés et tue dans l'œuf les initiatives, tant la norme est un loup pour

l'Homme.

Au nom du principe de précaution

Mais ne mettons pas tout sur le dos de l'administration. S'il lui arrive de multiplier les textes et d'user du principe de précaution comme d'un bouclier contre l'adversité, c'est aussi parce que notre vie sociale est frappée de judiciarisation galopante. Pour un oui, pour un non, aujourd'hui on va au procès contre l'État, le Département, la commune ou l'hôpital, tendance contre laquelle l'administration se protège en multipliant les textes pour ne pas laisser le moindre petit vide juridique où l'avocat roublard saura trouver la faille. Des exemples ? Les maires sont ainsi de plus en plus réticents à créer des espaces publics de jeux tant le plus petit toboggan peut mener à la barre infamante du tribunal parce que la hauteur dépasse de 10 cm la norme requise. Et que dire de tous ces contentieux qui ont accompagné l'arrivée des radars routiers ? Des avocats spécialisés sont parvenus à faire annuler des centaines d'amendes parce qu'il manquait une signature au bas d'un document vieux de trois ans, ou une date dans le dernier rapport de contrôle de l'appareil. Ce sont d'ailleurs généralement les mêmes avocats qui se plaignent du poids de l'administration et de ses tendances tatillonnes.

Et les normes professionnelles ? Dans nos colonies, des petits propriétaires d'hôtels briochins se plaignaient, il y a quelques mois, du coût des nouvelles normes de sécurité qui allaient jusqu'à menacer l'existence de leur établissement, en pointant du doigt « les chaînes hôtelières qui ont imposé ces mesures pour faire du ménage dans la profession ». La norme n'est pas donc toujours d'essence administrative, loin de là. Et on sait qu'à un autre niveau, la multiplication des normes professionnelles est un moyen détourné de renforcer le protec-

tionnisme, comme l'a fait remarquer le préfet du Finistère, Jean-Luc Videlaïne, lors d'une réunion de chefs d'entreprise où l'administration était dans le collimateur.

Pas de toilettage

Et nos parlementaires ? Ne sont-ils pas, eux aussi, coupables d'inflation législative dont le poids se mesure en codes volumineux et multiples dont l'effrayante obésité n'est jamais l'objet d'une cure d'amaigrissement ? N'y a-t-il personne au Parlement pour faire le ménage ? « Non, il n'y a pas une commission chargée du toilettage, ce serait trop fastidieux, répond Jean-Jacques Urvoas, président de la commission des lois de l'Assemblée. De nos jours, ajoute-t-il, les nouvelles lois s'efforcent d'indiquer clairement l'abrogation de lois précédentes mais comme ce ne fut pas souvent le cas, il arrive que des lois tombées en désuétude figurent toujours dans des textes. En cas de contentieux sur l'application, c'est le conseil d'État qui tranche ». C'est ainsi qu'on retrouve parfois quelques pépites dans le maelström législatif, comme celle remontée par la sénatrice finistérienne Maryvonne Blondin qui, l'an dernier, a demandé l'abrogation d'une ordonnance du XVII^e siècle, jamais supprimée, interdisant l'usage du pantalon pour les femmes à Paris. Quant au sénateur Alain Lambert, chargée d'une mission sur ce thème, n'a-t-il pas déclaré, dans nos colonnes, que pour revoir en détail les 400.000 normes actuelles, « il faudrait à peu près 2.000 ans », soit l'équivalent de toute l'ère chrétienne. Doux Jésus ! Bon courage, donc, aux Héros de la simplification que la République va lâcher dans cette jungle plus épaisse que la forêt amazonienne. On espère qu'ils ne rebrousseront pas chemin trop vite !

René Perez